

Lorsque les libéraux reprirent le pouvoir en 1963, la pension était de \$65 par mois pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Regardons maintenant le chemin parcouru, et ce sans l'aide du Crédit social.

Premièrement, monsieur l'Orateur, nous avons augmenté la pension à \$75, puis à \$80 par mois, pour tous les pensionnés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je ne voudrais pas limiter l'honorable secrétaire parlementaire dans ses remarques, mais je me demande justement jusqu'à quel point celles-ci se rapportent au projet de loi que nous étudions présentement. Parfois, dans des circonstances semblables, la présidence donne passablement de latitude aux députés relativement au sujet ou à la loi qu'on veut modifier, mais dans le cas présent, comme la période de débat est limitée à une heure et que la présidence sait que de nombreux autres députés aimeraient participer au débat avant la mise aux voix, j'aimerais que le secrétaire parlementaire, le plus tôt possible, en revienne au projet de loi que nous étudions actuellement.

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit que mes remarques seraient très brèves, mais je pense qu'il est important, à la suite des bourbes dites à la Chambre, en particulier par les créditistes, de rappeler les faits et de démontrer que le parti libéral n'a jamais hésité à aider les personnes âgées lorsque le temps était venu.

Je disais, monsieur l'Orateur, que nous avons établi un nouveau régime pour accorder un supplément aux pensionnés qui n'avaient pas d'autres ressources pour leur retraite.

Cette somme, au début, était de \$30; nous l'avons augmentée à \$55, et maintenant elle sera portée à \$70 pour les personnes seules, et à \$125 pour les couples. Ainsi, 550,000 pensionnés recevront maintenant \$150 par mois.

Nous avons abaissé de 70 à 65 ans l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse.

Nous avons financé,—et cela, les gens du Crédit social n'en parlent pas—par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la construction de milliers de foyers et de logements pour les personnes âgées, au Canada.

Nous avons assuré également que la majeure partie du fardeau qu'impose la conservation de la santé, condition essentielle d'années de retraite heureuse, ne repose plus uniquement sur les citoyens âgés, grâce aux deux régimes d'assurance frais médicaux et d'assistance publique au Canada.

Nous avons institué, monsieur l'Orateur, le Régime de pensions du Canada et son équivalent au Québec, pour garantir aux travailleurs canadiens une pension supplémentaire...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je me vois à nouveau dans l'obligation d'intervenir et d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire. Son discours en est un qu'il pourrait prononcer lors du débat sur le budget, à l'ouverture de la prochaine session, ou à un autre moment. Il doit comprendre que nous étudions actuellement un projet de loi qui tend à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et que ses remarques devraient se limiter au projet de loi présentement à l'étude, ainsi qu'aux amendements.

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de certains articles du projet de loi C-207 qui, à mon avis, sont extrêmement importants. Nous allons offrir aux

Canadiens une protection supplémentaire en les autorisant à déduire, pour fins d'impôt, jusqu'à concurrence de \$2,500 par année, leurs contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Nous avons également porté à \$1,000 l'exemption spéciale pour fins d'impôt accordée à toute personne âgée de 65 ans ou plus et à tout contribuable aveugle ou invalide. Cela veut dire que près du tiers des pensionnés ne paieront plus aucun impôt et que tous les autres en paieront beaucoup moins.

Un autre aspect important des mesures que nous préconisons en faveur des personnes âgées, c'est de reconnaître que le fait d'atteindre un certain âge ne signifie pas nécessairement qu'une personne est incapable d'apporter une contribution utile à notre société. Plusieurs canadiens âgés de 65 ans ou plus possèdent des talents et des aptitudes que nous voulons exploiter non seulement pour que leur vie continue à avoir un sens, mais également parce que nous voulons tirer parti des compétences de ces citoyens. C'est pourquoi nous allons lancer le programme d'horizons nouveaux qui permettra aux gens de l'âge d'or de participer pleinement à la vie communautaire.

• (1520)

Monsieur l'Orateur, pour conclure mes remarques sur ce bilan fort impressionnant, je veux dire que lorsque le gouvernement actuel a été élu en 1968, le niveau maximum annuel des prestations était, pour un célibataire, de \$1,285 et, pour un couple, de \$2,570. Ces chiffres sont passés, en 1971, à \$1,620 et à \$3,060. Actuellement, en 1972, ils vont être augmentés une fois de plus et portés à \$1,800 et à \$3,420. Pour les deux années, cela représente des relèvements importants et significatifs.

Ces sommes, monsieur l'Orateur, se comparent avantageusement à celles versées dans tout autre pays du monde occidental. Faisons ensemble quelques comparaisons.

**M. Caouette:** Allez donc dire cela à René Lévesque!

**M. Ouellet:** Le montant maximum annuel pour un célibataire, dans un pays comme la Grande-Bretagne, par exemple, est de \$1,300; pour un couple, il est de \$2,200.

Aux États-Unis, le montant maximal payé annuellement, pour un célibataire, est de \$1,649; pour un couple, il est de \$2,428.

Par ailleurs, le montant maximum annuel dans les pays scandinaves, où l'on est supposé être très avancé en mesures sociales, est bien inférieur à ce qu'on accorde au Canada. Prenons, par exemple, le cas du Danemark, où l'on donne à un célibataire \$1,245 et à un couple, \$1,868. La Suède, également, est bien loin derrière le Canada dans ce domaine. On donne, en Suède, \$1,200 à un célibataire et \$1,867 à un couple.

Je voudrais dire, monsieur l'Orateur, à ceux qui ont des scrupules constitutionnels, comme le député de Champlain (M. Matte), par exemple, qui est intervenu dans ce débat, hier, et que je qualifie de séparatiste déguisé, que le gouvernement fédéral est tout à fait justifié d'aider les pensionnés du Canada, et ceux de la province de Québec en particulier.

Il y a présentement, au Québec, 422,000 personnes âgées de 65 ans ou plus qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse. De ce nombre, 258,600 reçoivent le supplément de revenu garanti. Au cours de l'année 1971-1972, les Québécois pensionnés ont reçu 400 millions de dollars en pensions de sécurité de la vieillesse, et 146 millions en supplément de revenu garanti.